

**COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER**

**OBSOLÈTE**

Luxembourg, le 30 janvier 2013

A tous les établissements de crédit

**CIRCULAIRE CSSF 13/558**

**Concerne : Recensement des créances et engagements en retard de paiement, des arriérés de paiement y relatifs et des dépréciations et provisions constituées par les établissements de crédit au 31 décembre 2012.**

Mesdames, Messieurs,

La présente a pour objet de procéder à un recensement:

- des créances et engagements en retard de paiement,
- des arriérés de paiement y relatifs, ainsi que
- des dépréciations et provisions constituées

sur base de la situation au 31 décembre 2012.

Le présent recensement constitue la suite des recensements réalisés antérieurement à ce sujet<sup>1</sup> ; la structure du tableau relatif au recensement reste inchangée par rapport à la dernière version.

Nous voudrions souligner l'importance de la qualité des données, qui elle seule permettra à la CSSF d'aboutir à une analyse fiable des risques et de leur gestion au niveau des établissements de crédit. Le tableau et les instructions sont disponibles sous forme électronique sur notre site Internet à l'adresse :

<http://www.cssf.lu/fileadmin/files/ESPREP-B0xxx-yyyy-mm-ERP.xls>,

respectivement à l'adresse :

<http://www.cssf.lu/fileadmin/files/InstructionsERP.doc>.

Les positions à renseigner sur base de la situation au 31 décembre 2012 sont à communiquer à la CSSF **pour le 25 février 2013 au plus tard**.

---

<sup>1</sup> Circulaires CSSF 08/363, 08/385, 10/434, 11/499 et 12/531

Nous vous prions de nous envoyer les renseignements requis via les canaux de transmission E-File ou SOFiE. Le nom du fichier devra respecter la *file naming convention* pour les enquêtes spécifiques définie dans la circulaire CSSF 08/344, donnant la dénomination suivante pour le recensement relatif au 31 décembre 2012: ESPREP-B0xxx-2012-12-ERP.xls (le « xxx » correspondant au numéro signalétique à trois chiffres de votre établissement auprès de la CSSF).

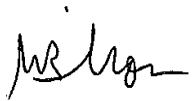
Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à M. Pierrot Rasqué (email: [pierrot.rasque@cssf.lu](mailto:pierrot.rasque@cssf.lu)).

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER



Claude SIMON  
Directeur



Andrée BILLON  
Directeur



Simone DELCOURT  
Directeur



Jean GUILL  
Directeur général